

maladies épidémiques et contagieuses, puisqu'il l'a nommé à l'emploi important de médecin-visiteur du port de Québec. Si donc les partisans des commissaires voulaient prétendre que le suffrage populaire s'est égaré ici, il leur faudrait admettre que le gouvernement est, lui aussi, sujet à l'erreur.

Voilà les hommes que nous trouvons, dans un conseil composé en tout de 25 personnes. Je crois donc qu'on pourrait le confronter sans crainte, non seulement avec n'importe quel autre conseil municipal—cela nous ferait la partie trop belle—mais avec les commissions nommées par le gouvernement, comme celle du Havre et des chemins à barrières. J'irai même plus loin, et je dirai que j'embarrasserais beaucoup un adversaire des corps électifs, un partisan des nominations par le gouvernement, si je lui offrais de comparer notre conseil municipal, dont on dit tant de mal, avec le Conseil Législatif, dont il doit penser tant de bien, si je lui demandais de me trouver, sur 25 conseillers, 20 hommes de la valeur intellectuelle de ceux que j'ai nommés.

Je désire être bien compris. Je n'entends pas me faire l'apologiste de tous les membres du conseil, ni les mettre tous au même rang. Je suis le premier à admettre qu'il y en a dont l'intelligence et la connaissance des affaires laissent à désirer, dont l'intégrité et le désintéressement sont loin de pouvoir être cités comme modèles. Mais ce que je soutiens, c'est que, pris dans son ensemble, notre Conseil-de-Ville renferme relativement autant d'hommes intelligents, instruits et honnêtes, non seulement que celui de Montréal, mais que n'importe quelle organisation administrative du pays, et que nous n'aurions rien à gagner sur ce point à la nomination de commissaires.